



Restitution de la caution locative par le propriétaire

Par **dany**, le **04/08/2009** à **10:01**

Bonjour,

J'ai décidé de quitter ma location en prévenant l'agence qui s'occupe de la gerance du bien mais malheureusement je n'ai pas pu quitter dans les temps. Est ce que l'agence peut me retenir sur ma caution le proratat de ma présence ?

En plus, je suis restée 7 ans dans cette maison et le propriétaire a fait faire des gros travaux extérieurs et j'avais demandé a l'entreprise de faire une chose en plus. Le propriétaire veut que je paie le cout de cette partie supplémentaire. Est ce qu'il peut le demander?

Merci

Par **jeetendra**, le **04/08/2009** à **10:45**

bonjour, contactez l'Adil de l'Indre à Chateauroux, ils vous aideront, bonne journée à vous

[fluo]ADIL DE L'INDRE[/fluo]

Centre Colbert - Bâtiment I

1, place Eugène ROLLAND - 36000 CHATEAUROUX

Du Lundi au Vendredi : 9h à 12h30 - 14h à 18h

Téléphone : 02.54.27.37.37